

DELIBERATION CFVU-034-2020

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment son article 11 ;
Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;
Vu l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;
Vu le décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19 ;
Vu l'arrêté n°2020-23 du 30 mars 2020 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;
Vu la délibération CFVU 010-2020 relative aux modalités d'organisation des réunions à distance ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;
Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 4 Juin 2020.

Objet de la délibération : Procès-verbal de la CFVU du 11 mai 2020

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 8 Juin 2020 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le procès-verbal est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour (un membre connecté n'a pas voté).

Christian ROBLÉDO
*Président de l'Université
d'Angers*

Signé par : Christian Robledo
Date : 12/06/2020
Qualité : Président - Signature électronique certifiée Certinomis
AA et Agents - 1.2.250.1.86.2.3.8.10.1

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 12 Juin 2020

Ua

PROCÈS-VERBAL

Commission de la formation
et de la vie universitaire
11 Mai 2020

Approuvé le 8 Juin 2020

UA

Ua

U/A

UA

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université a été réunie le 11 mai 2020 à 14h30, à distance, sous la présidence de Monsieur ROBLÉDO.

ROBLÉDO Christian	Connecté
MALLET Sabine	Connectée
BARBE Valérie	Connectée
BENAÏSSA William <i>TESSIER Axel</i>	Excusé, a donné procuration à Mme NAUDIN
BATY Benoît	Absent
BERTIN-ROCHE Pascale	Connectée, puis excusée à 15h
BIENVENU Roselyne <i>HOUËL Stéphanie</i>	Connectée
BLIN Camille <i>LECLÈRE Elodie</i>	Connectée
BOISSON Didier	Connecté
BOUIS Sylvie	Excusée
BROCHARD Joy <i>TOMÉ Julien</i>	Connectée
COADOU Franck	Connecté
COEFFE Vincent	Connecté
DANON Sem <i>MAVREL Esméralda</i>	Excusée, a donné procuration à Madame BLIN
DHABHI Zaïneb <i>GEINDREAU Quentin</i>	Excusée, a donné procuration à Madame BLIN
DOUESNEAU Guewen <i>NOYER Gwenaël</i>	Connecté
EMERIAU Louis-Paul	Excusé, a donné procuration à Monsieur LABOURET
EVEILLARD Matthieu	Connecté
GARNIER Coraline <i>OGER-JUBEAU Augustin</i>	Connectée
GRIMAUULT Virginie	Connectée, puis donne procuration à Monsieur COADAOU à 16h30
HELESBEUX Jean-Jacques	Connecté
HOWA Hélène	Connectée
LABOURET Robin <i>PROUST Manon</i>	Connecté
LAHEURTE Cyrille	Connecté, puis donne procuration à Monsieur ROBLÉDO à 16h15
LAMBERT-WIBER Sophie	Connectée
LOURENÇO DE GOUVEIA Noah <i>SWEENEY-BATARD Brion</i>	Connecté
LOURTIS Valentin <i>PRINCÉ Agate</i>	Connecté
MARCHAND Célestin <i>VILLEMIN Orane</i>	Connecté
PANTIN-SOHIER Gaëlle	Connectée, puis donne procuration à Monsieur PELTIER à 16h15

PELOILLE Manuelle	Connectée
PELTIER Didier	Connecté
PENOT Charlotte <i>NAUDIN Carole</i>	Excusée
PICHON Mathieu <i>HERPIN Marie</i>	Connectée
PRUNIER Delphine	Connectée à 15h
ROSSI Carla <i>JOY Léo</i>	Connectée
ROUGER Manuel	Excusé
RULENCE David	Connecté
TAXIL Bérangère	Connectée
TITARD Alice <i>LE FOLL Aurélien</i>	Excusée, a donné procuration à Madame HERPIN
TRAVIER Sandrine	Connectée
YVARD Jean-Michel	Connecté

Membres connectés invités par le Président :

EVEN Florence, Directrice générale adjointe

DEBSKI Nathalie, Vice-présidente transformation pédagogique

BOUSSEAU Frédéric, Directeur adjoint de l'IUT

DANIEL Christophe, Doyen de la Faculté de droit, d'économie et de gestion

FLEURANT Cyril, Directeur de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines

MATHIEU Isabelle, Assesseure à la pédagogie et vie étudiante, Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines

PANTIN François, Directeur de l'IAE Angers

RAVAIN Emmanuelle, Directrice des Etudes et de la Vie Etudiante

Secrétariat de séance :

Cellule institutionnelle - DAGJI

Ordre du jour

1. Informations	1
1.a) Résultats des élections	1
1.b) Plan de continuité d'activités	2
2. Procès-verbal de la CFVU	8
2.1 Procès-verbal de la CFVU du 9 mars 2020	8
2.2 Procès-verbal de la CFVU du 15 avril 2020	8
3. Affaires générales et statutaires	8
3.1 Nomination du chargé de mission étudiant par le président sur proposition de la vice-présidente étudiante – information	8
4. Enseignement et conventions	8
4.1 Parcoursup : données d'appel 2020/2021 – vote	8
4.2 Motion et note de cadrage de l'UNEF relatives à la mise en place de nouvelles modalités d'examens dues à la lutte contre l'épidémie du virus Covid-19	9
4.3 Modifications de M.C.C. 2019-2020 – votes	15
4.3 a) Modifications des Modalités de contrôle de connaissance (MCC) – 2019-2020 Covid 19 – CELFE	15
4.3 b) Modifications des Modalités de contrôle de connaissance (MCC) – Covid 19 – 2019-2020 - Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines	15
4.3 c) Modifications des Modalités de contrôle de connaissance (MCC) – Covid 19 – 2019-2010 - Faculté de Santé	16
4.3 d) Modifications des Modalités de contrôle de connaissance (MCC) – Covid 19 – 2019 – 2020 - Faculté des Sciences	17
4.4 Arrêté n°2020-35 relatif à la modification du Diplôme d'Etat Infirmier en pratiques avancées – information	17
4.5 Arrêté n°2020-36 relatif à l'admission directe en 2 ^{ème} ou 3 ^{ème} année des études médicales, odontologies, pharmaceutiques ou de sage-femme – information	18
4.6 Modification du M2 Nanomed – Faculté de Santé – vote	18
4.7 Conventions – votes	18
4.7 a) conventions entre l'Université d'Angers – Faculté de droit, économie, gestion - et l'Université de Modène (Italie)	18
4.7 b) conventions entre l'Université d'Angers – ESTHUA Tourisme et Culture – et le Lycée Polyvalent Fernand Renaudeau	19
4.7 c) convention entre l'Université d'Angers – ESTHUA Tourisme et Culture – et la Chambre de Commerce et d'Industrie	19
5. ANNEXE : diaporama de la séance du 11 Mai 2020	21

Monsieur ROBLÉDO ouvre la séance de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) à 14h30. À l'ouverture de la séance à distance du 11 mai 2020, 36 membres sont connectés ou représentés (42 membres en exercice, 31 membres connectés et 5 procurations).

1. Informations

1.a) Résultats des élections

Monsieur ROBLÉDO rappelle que les élections aux commissions permanentes et conseils de gestion se sont déroulées à distance du lundi 27 avril à 8h au mercredi 29 avril à 18h.

Les membres de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) ont élu les personnes suivantes :

➤ **aux conseils de gestion des services communs :**

○ **Conseil des sports du SUAPS :**

Deux représentants des enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs parmi le personnel inscrit au SUAPS :

Laurent GARCIA avec 23 voix

Régis BARILLE avec 22 voix

Une représentante du personnel BIATSS parmi le personnel inscrit au SUAPS. Madame Fabienne HUBERT arrive en première position, mais elle n'est pas inscrite au SUAPS. Madame Laurence HENRY est élue avec 8 voix.

Quatre représentants.es des étudiants.es parmi les étudiants.es inscrits.es au SUAPS :

Marie HERPIN (Tit.) / Mathieu PICHON (Supp.) avec 18 voix

Antoine GUERY (Tit.) / Edouard LECHEVESTRIER (Supp.) avec 16 voix

William BENAÏSSA (Tit.) / Axel TESSIER (Supp.) avec 16 voix

Estelle MAREAU avec 15 voix

○ **Conseil de gestion du SUIO IP**

Deux représentants.es des étudiants.es :

Robin LABOURET (Tit.) / Manon PROUST (Supp.) avec 20 voix

Agathe TOUZAN avec 14 voix

○ **Conseil de gestion du SUMPPS**

Deux représentants.es des étudiants.es :

Carla ROSSI (Tit.) / Léo JOLY (Supp.) avec 22 voix

Joy BROCHARD (Tit.) / Julien TOME (Supp.) avec 21 voix

➤ **aux commissions permanentes :**

○ **Commission des relations internationales**

Une représentante des étudiants.es :

Manon CROCHET (Tit.) / Lysiane CINEAS (Supp.) avec 5 voix

○ **Commission permanente du numérique :**

Deux représentants.es des étudiants.es :

Célestin MARCHAND (Tit.) / Orane VILLEMIN (Supp.) avec 22 voix

Clément BONNAUD (Tit.) / Amélie PELLIER (Supp.) avec 18 voix

o **Commission d'évaluation des formations**

Deux représentants.es des enseignants.es chercheurs.es, enseignants.es ou chercheurs.es :

Sandrine TRAVIER avec 26 voix

Sophie LAMBERT-WIBER avec 25 voix

Un représentant du personnel BIATSS:

Daniel BOURRION avec 30 voix

o **Comité d'éthique de l'évaluation des formations et de la vie étudiante**

Trois représentants.es des enseignants.es chercheurs.es, enseignants.es ou chercheurs.es :

Anne REY avec 25 voix

Aubeline VINAY avec 19 voix

Pascal CRUBLEAU avec 11 voix

Trois représentants.es des étudiants.es :

Coraline GARNIER (Tit.) / Augustin OGER-JUBEAU (Supp.) avec 19 voix

Alice TITARD (Tit.) / Aurélien LE FOLL (Supp.) avec 17 voix

Meriem SAKLI (Tit.) / Nourelhouda HAOUAS (Supp.) avec 13 voix

o **Comité de suivi Licence-Master :**

Quatre représentants.es des enseignants.es-chercheurs.es, enseignants.es ou chercheurs.es, dont au moins 2 membres de la CFVU :

David RULENCE (membre CFVU) avec 23 voix

Sophie LAMBERT-WIBER (membre CFVU) avec 21 voix

Catherine BERNARD avec 20 voix

Michèle FAVREAU avec 15 voix

Deux représentants.es du personnel BIATSS, dont au moins un membre de la CFVU :

Sylvie BOUIS (membre de la CFVU) avec 26 voix

Magali ANTHOINE avec 22 voix

Six représentants.es des étudiants.es, dont au moins deux membres de la CFVU :

Angèle DELPECH (Tit.) / Hortense GRIMAUD (Supp.) avec 24 voix

Marie HERPIN (Tit.) - Membre de la CFVU avec 23 voix

Célestin Marchand (Tit.) / Orane VILLEMIN (Supp.) - Membres de la CFVU avec 22 voix

Mathieu PICHON (Tit.) - Membre de la CFVU avec 18 voix

Carole NAUDIN (Tit.) - Membre de la CFVU avec 18 voix

Charlotte PENOT (Tit.) - Membre de la CFVU avec 18 voix

o **Commission d'examen des demandes d'exonération des droits d'inscription**

Deux représentants.es des étudiants.es :

Angèle DELPECH (Tit.) / Hortense GRIMAUULT (Supp.) avec 20 voix

William BENAÏSSA (Tit.) / Axel TESSIER (Supp.) avec 13 voix

1.b) Plan de continuité d'activités

Madame MALLET et Monsieur ROBLÉDO présentent ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

Madame MALLET rappelle les différentes consignes relatives aux stages, depuis le déconfinement progressif amorcé ce 11 mai 2020. Les stages qui se poursuivront ou qui reprendront devront être réalisés prioritairement en télétravail. Les étudiants doivent être le moins possible en présentiel dans les entreprises. Par ailleurs, les déplacements induits par le présentiel seraient probablement effectués en transport en commun, ce qui doit être autant que possible évité.

Tout changement de situation nécessite la rédaction d'un avenant, même pour signaler une situation de télétravail. D'éventuels accidents ou incidents pourraient ainsi être pris en charge par la CPAM.

Tous les départs à l'étranger demeurent interdits.

Les jurys se tiendront à distance. Un cadrage est en cours de finalisation pour la tenue des jurys à distance.

Les étudiants qui devraient toutefois se déplacer par nécessité, pour un stage ou un examen par exemple, peuvent désormais simplement produire leur carte d'étudiant même si le déplacement est supérieur à 100 kms. Il n'est plus nécessaire de bénéficier d'une attestation supplémentaire de l'Université et de la Préfecture. L'attestation de déplacement disponible sur le site du Ministère de l'Intérieur est suffisante. L'étudiant devra indiquer s'il s'agit d'un déplacement professionnel ou pour raison familiale.

Monsieur ROBLÉDO présente le plan de continuité d'activité covid-19 (cf. diaporama de séance en annexe).

Cette information à l'attention des membres de la CFVU est liée à la reprise d'activité et la mise en place d'un déconfinement progressif qui vient d'être amorcé.

Le retour à une activité normale n'est pas encore possible.

Les études qui ont été menées dans le cadre d'épidémies proches du Covid 19 détaillent les différentes phases classiques de propagation d'un virus. Des pics d'épidémie assez importants sont suivis d'une décrue de l'épidémie, avec la possibilité de reprise de l'épidémie à l'issue de cette période de décrue. La mise en place de différentes mesures permettent de reprendre un niveau d'activité convenable avec un coefficient de diffusion de l'épidémie inférieur à 1.

L'évolution du plan de continuité d'activité propose un déploiement qui est en symétrie avec ce qui a été mis en place dans la période de confinement.

La cellule de crise centrale fonctionne avec les 7 pôles de continuité d'activité qui avaient été imaginés. Un huitième pôle « hygiène et sécurité au travail » a été créé en lien direct avec la cellule et en symétrie avec ce qui a été déployé dans les composantes.

Le télétravail devrait être très majoritaire jusqu'à la fermeture estivale, en respectant pour les personnes qui seront présentes physiquement la distanciation sociale et les gestes barrières. Il est possible que les mêmes dispositions soient observées à la prochaine rentrée universitaire, jusqu'au 31 décembre 2020.

Le déconfinement doit rester progressif. Il semble délicat d'envisager un retour de l'ensemble de la communauté et des étudiants dès la rentrée prochaine.

Quatre grands piliers ont été envisagés. **Le premier pilier**, prioritaire, est de faire en sorte que les mesures prises préservent la santé de chacun en assurant un traitement équitable pour l'ensemble de la communauté.

L'ensemble du processus sera soumis pour avis au CHSCT du 13 mai 2020.

Un certain nombre de règles générales ont été définies, avec des adaptations et des applications qui peuvent parfois être différentes pour tenir compte des réalités de travail et de terrain définies à l'échelle de chaque collectif de travail.

Un protocole de retour est en place pour l'environnement en présentiel.

Les conditions d'occupation des espaces seront cadrées. Un planning sera établi, permettant une présence alternée sur des demi-journées. Un accompagnement sera déployé avec la présence des chefs de services ou des assistants de prévention.

Le télétravail a été mis en place d'une manière urgente en mars. S'il est confirmé que le télétravail se prolonge de manière importante à la rentrée, des dispositifs vont être prévus pour améliorer autant que possible l'environnement matériel des personnes en télétravail. Le dispositif et le protocole seront revus.

Le 2ème pilier se rapporte aux activités essentielles qui peuvent être listées dès à présent pour préparer la rentrée de septembre.

Le 3ème pilier concerne la dimension solidarité ou participation de l'Université à toute une série de dispositifs.

Une réflexion est engagée avec les composantes sur la mise en place d'une formation post-cycle de formation, après un Master ou une licence professionnelle, pour tous les étudiants qui auront des difficultés à trouver un emploi dès septembre. L'objectif est d'augmenter ou d'affermir des compétences. Cette formation pourrait prendre la forme d'un diplôme d'université et viendrait en complément de leur formation initiale.

Il convient également d'affermir tous les dispositifs mis en place d'une manière urgente, si une deuxième vague d'épidémie devait apparaître.

Le préfet a adressé un courrier pour inviter l'Université à participer à l'effort économique et territorial. L'objectif est de maintenir la commande publique, notamment pour tout ce qui concerne les travaux liés au CPER. Cela permet un soutien aux entreprises locales.

Il est important de mettre en place des dispositifs qui permettraient de répondre aux besoins en formation continue qui pourraient survenir.

Concernant « le monde d'après », toute une série de projets de recherche sont en cours au sein ou à l'extérieur de l'Université. Beaucoup de collègues souhaitent notamment lancer des recherches présentant une dimension sociale autour des conséquences de cette crise.

Monsieur ROBLÉDO précise qu'un certain nombre de composantes ont relayé des études proposées par des collègues. La gouvernance a été sollicitée pour que des enseignants-chercheurs puissent avoir accès aux listes de diffusion du personnel et des étudiants pour le déploiement de toute une série de questionnaires.

La gouvernance envisage plutôt d'adresser un courriel à l'ensemble de la communauté pour expliquer que des études sont en cours. L'accès à ces études sera communiqué par l'intermédiaire du site de l'Université, pour que le personnel puisse répondre aux enquêtes. L'objectif est d'éviter la multiplication des messages concernant des enquêtes dont le sujet reste le même.

Concernant les besoins évoqués en formation continue, Monsieur RULENCE demande s'il est possible d'envisager que l'Université fasse une information à l'attention des entreprises. L'Université pourrait expliquer qu'elle est en capacité de répondre à leurs besoins, en étant force de proposition.

Monsieur ROBLÉDO répond qu'il peut en effet être envisagé d'aller à la rencontre des entreprises, sans attendre que les besoins ne s'expriment.

Monsieur RULENCE ajoute que l'Université pourrait solliciter les entreprises sur leurs besoins spécifiques. L'adaptation au télétravail, par exemple, sera probablement nécessaire. Les entreprises n'identifieront peut-être pas l'Université comme une actrice de premier ordre.

Monsieur ROBLÉDO entend ces arguments qu'il juge pertinents. L'Université doit toutefois vérifier au préalable qu'elle est bien en mesure de répondre à ce type de besoins.

Monsieur LAHEURTE précise qu'il est à disposition de l'Université pour dresser un focus spécifique sur des besoins à identifier. Monsieur ROBLÉDO le note, il a connaissance que la CCI déploie des formations vers les entreprises. L'objectif serait une coordination entre les deux structures.

Madame BIENVENU précise qu'une réflexion est menée au niveau de la Région, dans le cadre de la commission formation et de la commission économie. L'objectif est de déterminer comment les étudiants des institutions ligériennes pourraient être soutenus et aidés, en lien avec toutes les institutions qui traitent de la question économique et des entreprises.

Cela représente un espace permettant à une intelligence collective de trouver des éléments de réponses à cette situation inédite.

Monsieur ROBLÉDO répond que l'Université a contacté le Conseil Régional. Différents points nécessitent l'attention des collectivités territoriales ; ils ont été listés. Les difficultés auxquelles l'Université et ses étudiants risquaient d'être confrontés ont été portées à la connaissance de la Région.

Une nouvelle rencontre est envisagée fin mai, de manière à avoir une coordination plus fine entre les collectivités territoriales.

Monsieur ROBLÉDO explique que le **4^{ème} pilier du plan de continuité d'activité** se rapporte à l'organisation du premier semestre de l'année universitaire 2020-2021.

Cette organisation nécessite la prise en compte d'un contexte sanitaire probablement encore très contraint.

Il faut par conséquent imaginer comment il sera possible de fonctionner. L'Université ne sera pas en mesure d'accueillir tous les étudiants en même temps.

Il convient de prévoir un enseignement à distance qui tient compte de toutes les contraintes identifiées.

L'enseignement présentiel va devenir une denrée assez rare, avec une priorisation des enseignements.

L'Université envisage un tiers de la capacité d'accueil physique des étudiants au même moment dans un même endroit.

Ces conditions sont envisagées face à l'éventualité d'une 2^{ème} vague de l'épidémie. Monsieur ROBLÉDO explique qu'il est plus facile de desserrer une contrainte que de la resserrer dans l'urgence.

Une enquête est programmée pour déterminer de quelle manière le confinement a été réalisé à l'échelle de l'Université. L'objectif est d'apprendre ce qui s'est passé pendant cette crise. Il convient de lister tous les éléments qui ont eu des externalités négatives, et les éléments qui ont été jugés comme positifs.

Lors de la séance du Conseil d'administration du 7 mai 2020, une administratrice a demandé quel était le pourcentage de présentiel envisagé par rapport au distanciel. Monsieur ROBLÉDO a répondu qu'il n'était pas en mesure de donner un pourcentage moyen à l'échelle de l'Université. Cela est lié à la nature de l'activité de l'environnement de travail ou collectif de travail.

Un certain nombre d'éléments d'information seront communiqués dans chaque composante ou chaque service.

Madame HERPIN demande comment l'Université envisage l'accueil des futurs étudiants qui arriveront à l'Université pour la première fois. Elle craint que ces étudiants ne puissent réussir leur année d'étude en assistant uniquement à des cours à distance.

Monsieur ROBLÉDO répond qu'il sera prévu d'identifier des publics prioritaires pour la rentrée, comme les primo-entrants. Un accompagnement spécifique de ces étudiants devra être organisé concernant la partie des cours proposée en distanciel. Ces futurs étudiants auront toutefois suivi une partie de leur terminale avec des cours en distanciel.

Madame MALLET précise que certains étudiants, voire enseignants, ont le sentiment de ne pas maîtriser les outils informatiques. Une formation va être proposée et développée. L'Université doit s'assurer que tous les étudiants maîtrisent les outils à disposition, avec l'aide des chargés d'accompagnement, des enseignants référents et de l'ensemble des équipes pédagogiques.

Madame DEBSKI précise que des projets de ce type ont été accompagnés dans le cadre des appels à projets. Un des projets est nommé « Bienvenue UA ». Ce projet permet, par l'intermédiaire de capsules, de prendre en main des outils tels que la messagerie Zimbra, l'espace numérique de travail, Moodle...

Ce type d'accompagnement est également proposé dans le cadre de la Faculté de droit, d'économie et de gestion. Ce système sera déployé sur l'ensemble des composantes.

Avant de poser une question, Madame TAXIL fait un aparté dans le cadre de la CFVU. Elle souhaite rappeler aux élus étudiants qu'ils sont tenus à la confidentialité vis-à-vis des débats ayant lieu au sein des instances auxquelles ils participent. Lors de la dernière CFVU, des étudiants ont tweeté des extraits relatifs aux échanges concernant les modalités d'examen, d'évaluation et de la bienveillance des jurys. Même si les élus doivent être en mesure de diffuser des informations, il ne s'agit en aucun cas de diffuser publiquement des extraits de conversation. Il est donc rappelé que même si ces séances sont effectuées à distance, elles restent non publiques.

Concernant la présence des étudiants, Madame TAXIL a le souvenir d'une ancienne règle précisant qu'au-delà de 200 étudiants dans une même promotion, il était nécessaire de

dédoubler les amphithéâtres et les enseignements. Elle demande si cette règle est toujours en vigueur.

Même si l'épidémie devait s'éteindre et qu'il était possible de revenir au présentiel, il serait probablement souhaitable de ne pas accueillir 500 étudiants dans un amphithéâtre de 500 places.

Madame MALLET n'a pas connaissance de cette règle. Elle précise néanmoins que, s'il est préférable de n'accueillir que 150 étudiants en amphithéâtre, il est possible de prévoir que les autres étudiants suivent les cours en distanciel. Un roulement peut être envisagé entre les étudiants.

Madame TAXIL abonde en ce sens. Toutefois, si cette règle existe, les universités s'exposent à des demandes de représentants des étudiants ou des enseignants pour demander à ce qu'elle soit mise en œuvre.

Monsieur ROBLÉDO répond que des dispositifs avaient été imaginés dans le cadre du plan Licence, qui ont été amendés ou arrêtés par la suite.

Dans le fil de discussion, Madame BARBE précise que cette règle est pratiquée en psychologie où le cours magistral de 1^{ère} année est dédoublé. Madame HOWA ajoute que cette pratique est également en vigueur à l'UFR Sciences.

Madame HOWA indique être très déçue par le futur qui semble se dessiner pour l'Université. L'activité reprend dans presque tous les secteurs. Elle a le sentiment que l'Université est maintenue dans une semi paralysie. Elle estime que les mesures mises en place relèvent de l'extra protection, voire de la surprotection, qui va enfermer ce public de jeunes dans une bulle aseptisée. L'Université est immobilisée par un espoir utopique d'une vie sans risque. D'autres épidémies aussi importantes ont existé en France et ailleurs, sans que des mesures aussi drastiques n'aient été mises en place.

Madame HOWA ajoute qu'elle a transmis un courriel faisant état de ses réflexions à l'ensemble de l'équipe pédagogique de la Faculté des Sciences. Une dizaine de collègues étaient d'accord avec ses propos.

Elle cite l'article d'une philosophe paru dans le journal « Le monde » en 2016 « l'objectif d'atteindre le risque zéro est néfaste collectivement et toxique pour l'individu ».

Monsieur ROBLÉDO entend ces arguments. Les injonctions communiquées sont perpétuellement contradictoires. Il est très difficile de vivre d'une manière distancée ou confinée dans un périmètre qui peut être extrêmement restreint. Tous les individus ont l'espoir de revenir à une situation normale. Néanmoins, beaucoup de personnes appréhendent le déconfinement et craignent pour leur santé.

L'Université a aussi une responsabilité de préservation de la santé publique. Les épidémies connues par le passé ont fini par s'éteindre, au prix d'un nombre de décès très important que la société n'est plus en mesure d'accepter aujourd'hui.

Madame HOWA estime que d'autres mesures pourraient être envisagées. Il pourrait par exemple être possible d'envisager l'achat de vélos pour les étudiants, plutôt qu'ils ne prennent les transports en commun. Ce type de mesure est plus constructif.

Dans le fil de discussion, certains enseignants-chercheurs saluent le discours de Madame HOWA.

Monsieur ROBLÉDO répond que l'Université ne propose pas un arrêt des activités mais une reprise d'activité avec les mesures de précaution qui s'imposent.

Madame HOWA répond qu'il sera compliqué d'accueillir seulement un tiers des étudiants en présentiel. Il faudrait en ce cas limiter les inscriptions des étudiants, ce qui est anormal.

Madame PELOILLE entend que l'Université prévoit la pire des situations. Elle demande s'il est envisagé un autre plan si l'épidémie devait disparaître.

Monsieur ROBLÉDO répond que si l'épidémie disparaissait, sans reprise de foyers incontrôlables, le fonctionnement habituel reprendrait bien entendu son cours. Il est néanmoins indispensable de réfléchir au fonctionnement de l'Université si les conditions sanitaires sont toujours aussi contraignantes.

Des dispositifs d'information et de préconisations sur site vont être envisagés pour les étudiants. L'objectif sera de leur apprendre, dans une approche active, à concilier les gestes barrières, la distanciation sociale et les activités en présentiel.

2. Procès-verbal de la CFVU

2.1 Procès-verbal de la CFVU du 9 mars 2020

Le procès-verbal est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 35 voix pour et une abstention (deux membres se sont connectés en cours de séance ; deux membres connectés n'ont pas voté).

2.2 Procès-verbal de la CFVU du 15 avril 2020

Le procès-verbal est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 36 voix pour et une abstention (un membre connecté n'a pas voté).

3. Affaires générales et statutaires

3.1 Nomination du chargé de mission étudiant par le président sur proposition de la vice-présidente étudiante – information

Sur proposition de Madame Camille BLIN, Vice-Présidente étudiants, le Président nomme Monsieur Pasa AKIN chargé de mission étudiant. Monsieur AKIN est élu au Conseil d'administration.

4. Enseignement et conventions

4.1 Parcoursup : données d'appel 2020/2021 – vote

Madame MALLET précise que les données d'appel concernant Parcoursup sont à transmettre au plus tard pour le 11 mai 2020, soit le jour de la séance.

Les candidats ont formulé des vœux au-delà de la capacité d'accueil pour certaines formations. Beaucoup d'étudiants peuvent avoir formulé des vœux sur certaines formations mais en espérant en réalité d'autres propositions. En ce cas, il est possible d'appeler tous les étudiants, au-delà de la capacité d'accueil mentionnée. En revanche, s'il est à craindre un nombre trop important d'étudiants sur certaines formations, le nombre de candidats appelés doit correspondre aux capacités d'accueil des bâtiments.

Suite à une question de Madame HERPIN, Madame MALLET répond que les capacités d'accueil ont été votées en décembre 2019, elles ne peuvent plus être modifiées. Elle rappelle que les

membres de la CFVU sont uniquement invités à se prononcer sur le principe général des données d'appel.

Madame MALLET explique qu'un certain nombre de candidats vont être appelés dès le 19 mai 2020. Ils seront conduits à répondre dans les 5 jours. Il est ensuite possible de modifier chaque soir le nombre d'étudiants à appeler pour le lendemain. L'objectif est d'être le plus réactif possible pour rassurer les étudiants qui sont en attente de réponses.

Il convient donc de déterminer s'il est possible d'appeler tous les étudiants dans toutes les formations, ou si les appels peuvent être réalisés au fil de l'eau. Compte tenu de la crise sanitaire actuelle, il est difficile de faire des prospectives sur la venue des étudiants d'Angers ou d'ailleurs.

Dans le fil de discussion, Madame BARBE indique que les étudiants doivent en général provenir des 3 départements du ressort géographique : Mayenne, Maine et Loire et Sarthe. Madame MALLET répond que cette sectorisation s'applique uniquement pour la Psychologie et PluriPass. Une autre sectorisation est également prévue pour les formations en Droit.

Suite à une demande de précisions de Monsieur RULENCE, Madame MALLET répond que les formations sélectives n'ont pas de sectorisation géographique.

Concernant les formations non sélectives qui font l'objet d'une sectorisation, le Rectorat demande que des quotas soient fixés pour les candidats hors secteur. Pour la Psychologie, seuls 3% des étudiants hors secteur peuvent être appelés dès le départ.

Le principe général sur les données d'appel, dans le cadre de Parcoursup, consistant à mettre une donnée d'appel correspondant au nombre de candidats, ses exceptions (ce principe général ne s'applique pas aux filières en tension), ainsi que le fait de laisser le positionnement vis-à-vis de ce principe général à la compétence des composantes sont approuvés. Cette décision est adoptée à la majorité avec 28 voix pour et 8 abstentions (deux membres connectés n'ont pas voté).

4.2 Motion et note de cadrage de l'UNEF relatives à la mise en place de nouvelles modalités d'examens dues à la lutte contre l'épidémie du virus Covid-19

Madame MALLET invite les étudiants de l'UNEF à prendre la parole pour exposer la motion et la note de cadrage transmises.

Monsieur LOURENÇO DE GOUVEIA précise que la motion n'est pas la même que celle présentée lors de la dernière CFVU. Cette motion et sa note de cadrage présentent toutefois le même objectif, agir contre l'échec de masse. La note de cadrage précise comment fonctionne le dispositif préconisé par la motion.

Les étudiants ont entendu les remarques des membres de la CFVU réunis le 15 avril 2020, notamment concernant la souveraineté du Jury.

Vu l'article L-712-6-1 du Code de l'éducation et son premier paragraphe alinéa 2, la CFVU adopte les règles relatives aux examens et aux règles d'évaluation des enseignements.

Cela lui permet de ne transmettre au jury d'examen que les notes supérieures ou égales à 10. De cette manière les étudiants ayant rencontré des difficultés pour étudier ou passer leurs examens obtiennent le statut « non évalué ». Les étudiants qui n'ont pas passé les épreuves doivent fournir une déclaration sur l'honneur expliquant les motifs de cette absence afin que leur situation soit distinguée des étudiants ayant abandonné les cours.

La note de cadrage explique que le statut « non évalué » considère que les connaissances dans l'Unité d'Enseignement (UE) concernée sont définitivement acquises et que les ECTS de l'UE sont également acquis. Il est conseillé, pour les volontaires, un dispositif de remise à niveau à la rentrée.

Si l'UNEF se permet de proposer l'adoption d'une motion aussi proche que celle déposée lors de la CFVU du 15 avril 2020, c'est parce qu'ils sont convaincus qu'il s'agit non pas d'un luxe mais d'une nécessité pour tous les étudiants. Pour toutes les difficultés évoquées avant que le débat ne soit interrompu, la motion se caractérise en trois axes majeurs.

Le premier axe concerne la précarité matérielle, avec le cas d'étudiants disposant d'un matériel informatique défectueux ou sans connexion internet de qualité, ou résidant dans un lieu de confinement désagréable. En ce cas, malgré tous les efforts menés par l'Université avec la cellule de crise, en fournissant des clefs 4G et des ordinateurs, les problèmes persistent.

Voici deux semaines, un don de la Fé2A a permis d'acheter 5 ordinateurs pour les étudiants. Cela est une très bonne initiative. Néanmoins, il est problématique que tous les étudiants ne disposent pas encore du matériel adapté à 10 jours des examens.

Concernant le confinement désagréable, certains étudiants résident en Cité U, d'autres doivent partager leur chambre avec leur frère ou leur sœur. Ce ne sont pas des situations acceptables pour étudier.

Le 2ème axe se rapporte à la précarité psychologique. Une perte de motivation est notable. Certains étudiants ont des proches contaminés, ou sont contaminés eux-mêmes.

La charge de travail fournie, la pression familiale, le stress omniprésent ne permettent pas d'étudier correctement et de passer sereinement les épreuves.

Le 3^{ème} axe concerne la précarité financière qui rajoute du stress au quotidien en affaiblissant le corps et l'esprit.

La session 2 bis soulève une difficulté. Lors de sa création, il était convenu que cette session permettrait à tous les étudiants qui ne pouvaient pas passer la session 1 à distance de pouvoir passer deux sessions en présentiel. Contrairement à ce qui était prévu, la session 2 sera en réalité organisée en ligne. Monsieur LOURENÇO DE GOUVEIA demande s'il est envisagé l'organisation d'une session 2 ter en octobre.

La Ministre Frédérique Vidal a précisé qu'il n'était pas certain que la rentrée puisse être réalisée en présentiel. Ces doutes sont partagés par l'Université d'Angers. Les scientifiques prévoient une 2ème vague de confinement dans les mois à venir.

Il n'est pas possible d'affirmer qu'une session d'examens en présentiel pourra avoir lieu en septembre.

L'avenir des étudiants ne peut pas reposer sur des hypothèses ou des suppositions. La situation est historique et exceptionnelle, il est attendu des mesures également historiques et exceptionnelles.

L'ensemble de ces raisons justifient une nouvelle présentation de la motion aux membres de la CFVU.

Monsieur ROBLÉDO répond que le débat mené dans le cadre de la CFVU du 15 avril 2020 n'a pas été interrompu, il s'est interrompu de lui-même à l'issue des nombreuses discussions.

Madame HOWA a compris que les étudiants de l'UNEF proposaient d'indiquer la mention « non évalué » lorsque les étudiants n'obtenaient pas la notation de 10. Elle estime qu'il s'agirait

d'une bonne idée plutôt que d'attribuer automatiquement une notation minimale de 10 à tous les étudiants.

Madame MALLET précise que le texte mentionne : « la CFVU décide de transmettre au jury d'examen uniquement les notes supérieures à 10 ». Les étudiants n'obtenant pas de notes sur une ou plusieurs UE seront considérés comme non évalués sur les UE. Une UE non évaluée est définitivement acquise pour un étudiant ainsi que ses ECTS ».

Madame MALLET ne distingue pas de différence entre la motion présentée et celle qui avait été proposée dans le cadre de la dernière CFVU, motion par ailleurs rejetée par les élus.

Elle comprend qu'une interrogation porte sur la session 2 bis. L'Université espère que les examens correspondant à cette session pourront se tenir en présentiel. Elle rappelle que les jurys seront bienveillants. L'objectif est que peu d'étudiants soient inscrits en session 2 et *a fortiori* en session 2 bis.

L'Université espère ouvrir ses locaux début septembre pour que les étudiants puissent composer dans des salles permettant une distanciation sociale suffisante.

Madame MALLET rappelle que les locaux seront ouverts, pour la session 2, à tous les étudiants qui ont des difficultés de connexion.

Madame PELOILLE demande au représentant de l'UNEF si des statistiques ont été réalisées sur les étudiants qui rencontreraient des difficultés de connexion. Elle a fait passer une épreuve d'espagnol en première session sur Moodle et elle n'a constaté aucun problème de connexion des étudiants.

Madame DEBSKI précise que le Lab'Ua est en train de vérifier quels sont les problèmes qui auraient été rencontrés par les étudiants. Concernant les évaluations sur Moodle 2 réalisées en grands groupes : 148 évaluations sont prévues entre le mois d'avril et le mois de juin 2020, 71 évaluations ont été réalisées à ce jour, des soucis techniques ont été notés sur 3 évaluations. Il s'agissait notamment de difficultés liées à un problème de paramétrage.

Monsieur LOURENÇO DE GOUVEIA répond que l'UNEF dispose également de statistiques. L'UNEF a contacté un peu plus de 200 étudiants inscrits en L1 Droit et en L1 Economie-gestion. Il transmet le résultat des statistiques dans le fil de discussion. Beaucoup de problèmes matériels, psychologiques, problèmes de connexion ont été exposés. 55% des étudiants ont des problèmes de matériel.

Il faut pallier cette injustice pour ces étudiants qui pourraient bénéficier de la mention « non évalué ».

Concernant les L1 Droit, une dizaine d'étudiants n'ont pas pu se connecter à leur examen. Les L1 Economie-Gestion ont rencontré un important problème de connexion à leur examen, sans obtenir de réponses de l'administration à l'heure actuelle.

Ces conditions ne sont pas acceptables pour les étudiants car ils jouent leur avenir. Cette situation serait encore plus problématique pour les L3 qui doivent obtenir les meilleures notes pour être pris dans le master de leur choix.

Concernant le dernier argument avancé, Madame MALLET répond que le semestre 6 n'est pas pris en compte pour le recrutement en master, d'autant plus cette année. Elle invite les étudiants à ne pas s'inquiéter à ce sujet.

Monsieur ROBLÉDO précise que 100 ordinateurs, des boîtiers 4G, des cartes SIM ont été distribués. L'Université a répondu au plus près des besoins identifiés lors de l'enquête réalisée par SMS.

Monsieur LOURENÇO DE GOUVEIA répond que l'enquête de l'UNEF fait état de 80% des étudiants qui n'ont pas répondu aux SMS envoyés par l'Université pour les inviter à signaler les problèmes matériels rencontrés.

90% des étudiants n'ont pas contacté l'Université pour parler des problèmes psychologiques rencontrés.

Monsieur ROBLÉDO estime que les questions posées par l'Université dans le cadre de cette enquête étaient précises. Il était demandé aux étudiants s'ils souhaitaient être recontactés.

Monsieur LOURENÇO DE GOUVEIA répond que l'enquête n'a pas pu identifier tous les problèmes rencontrés par les étudiants. Le nombre d'étudiants qui ont des problèmes est en réalité extrêmement important. Ces problèmes ne peuvent pas être résolus au cas par cas.

Monsieur ROBLÉDO invite à la mesure. L'enquête de l'UNEF a été réalisée sur un échantillon de 200 personnes. Monsieur LOURENÇO DE GOUVEIA répond que cela représente 140 étudiants à minima qui ne peuvent passer leurs examens dans de bonnes conditions. Il ne comprend pas comment il est possible de maintenir les examens proposés à distance.

Madame HOWA précise que lors d'une prochaine enquête de l'UNEF, il serait intéressant de connaître les raisons pour lesquelles les étudiants n'ont pas fait part de leurs problèmes à l'Université.

Monsieur LOURENÇO DE GOUVEIA répond que leur enquête ne mentionnait pas cette question de façon automatique. Néanmoins, dans le cadre de discussions, certains étudiants ont précisé ne pas avoir répondu car ils estimaient que leurs problèmes seraient moins importants que ceux rencontrés par d'autres étudiants. Leurs difficultés sont néanmoins non négligeables.

Lorsque la mention avait été présentée dans le cadre de la dernière CFVU, il a été demandé que l'UNEF produise des chiffres. C'est ce qui a été fait pour cette Commission. Ces chiffres laissent présager un échec de masse. Pour ces raisons, la motion est de nouveau présentée.

Monsieur RULENCE évoque la situation des alternants et des stagiaires de la formation continue. Si une motion de ce type était adoptée, l'Université serait en difficulté par rapport aux employeurs des alternants, de la formation continue. Cela poserait d'autres problèmes notamment de rupture d'égalité.

Il ne faut pas confondre les problèmes psychologiques, matériels et l'impossibilité de passer des examens. Chaque année, des étudiants sont en difficulté matérielle ou psychologique pour différentes raisons. Elles sont certes plus importantes cette année en raison du contexte. Cela ne justifie pas une massification de la réussite, mais plutôt la prise en compte de ces situations individuelles par le Jury.

Madame BLIN souhaite intervenir sur les raisons qui ont empêché certains étudiants en difficulté de se manifester auprès de l'Université d'Angers. Elle a eu l'occasion d'échanger avec plusieurs étudiants. Certains étudiants ont estimé qu'il n'était pas important de faire part de leurs difficultés psychologiques auprès de l'Université. D'autres étudiants ont mal interprété la

question qui a été posée dans le SMS, en pensant que le questionnement ne portait que sur les difficultés numériques ou financières. Des problèmes sont parfois survenus après la campagne de SMS. Madame BLIN a réorienté les étudiants vers les services compétents. Elle a toutefois conscience que tous les étudiants n'ont pas fait la démarche.

Monsieur DOUESNEAU ajoute que les étudiants se sont parfois rendus compte des difficultés après avoir passé les examens. Certains étudiants ont rencontré de réels soucis techniques. Une enseignante de CHOLET a réalisé un sondage auprès de ses étudiants, qui a révélé que les étudiants ne disposaient pas du matériel nécessaire.

Madame MALLET répond que l'Université a déployé toute une série de dispositifs pour apporter de l'aide aux étudiants. Elle a rappelé les services compétents vers lesquels les étudiants peuvent se tourner. Les responsables de formation sont à l'écoute. Des forums sont organisés sur Moodle. L'UNEF, la Fé2A, les BDE sont à l'écoute.

Elle regrette que les étudiants ne se saisissent pas de l'ensemble des services mis à leur disposition. Elle regrette également que la seule réponse apportée par l'UNEF pour pallier ces difficultés est de mettre une note minimale de 10 à tous les étudiants.

Elle rappelle les propos tenus dans le cadre de la CFVU du 15 avril 2020 : accepter cette proposition risque de conduire beaucoup d'étudiants à l'échec l'année à venir. L'Université est prête à aider les étudiants en difficulté, à leur donner la possibilité de venir dans ses locaux s'ils ont besoin de connexions, à refaire des enquêtes le cas échéant pour identifier les difficultés. Il ne faut pas reporter les problèmes actuels à l'année prochaine. Les étudiants doivent passer dans l'année supérieure en disposant de prérequis suffisants.

Madame BARBE souscrit aux propos de Madame MALLET. Elle est responsable de la troisième année de Psychologie et est en contact permanent avec les étudiants, qui peuvent se sentir en insécurité. L'objectif est qu'ils s'affranchissent de certaines difficultés. Elle estime les étudiants courageux et prêts à trouver des solutions. Ils font confiance à l'Université. Le terme « échec de masse » employé par l'UNEF lui semble disproportionné. Les conditions d'évaluation ont par ailleurs été assouplies. Les discussions entre les équipes pédagogiques ont pour objectif d'avantager les étudiants.

Monsieur YVARD précise qu'il a réalisé plusieurs épreuves synchronisées qui se sont bien déroulées. Certains étudiants ont fait part de problèmes de connexion mais ont réussi à trouver une solution. Il a le sentiment que l'UNEF exagère le nombre d'étudiants en difficulté.

Monsieur LOURENÇO DE GOUVEIA précise que la mention évoque le second semestre et non l'année entière, soit 1/6ème des examens pour une licence. Un étudiant n'ayant pas fourni le travail nécessaire aux autres sessions ne validera pas son année. La proposition du 10 amélioré ne permet pas que les étudiants valident leur année. L'objectif n'est pas de donner un diplôme aux étudiants non méritants mais de ne pas pénaliser tous les autres qui sont dans une détresse financière, matérielle ou psychologique.

Les enseignants transmettent des notions à l'étudiant tout au long de l'année. Les examens servent à vérifier que les notions sont acquises. Il est difficile de s'assurer que cela est le cas quand les conditions optimales pour réaliser les examens ne sont pas réunies.

Il a conscience que l'Université a réalisé un important travail en mettant en place des mesures pour favoriser l'égalité des chances, en fournissant notamment le matériel nécessaire.

Malgré tous ces efforts, l'égalité n'est pas présente. Le Conseil National de l'Enseignement Supérieur de la Recherche (CNESER), haute instance de démocratie universitaire, s'est positionné en faveur de la motion présentée. Le CNESER a considéré que c'était une situation exceptionnelle qui nécessitait une mesure exceptionnelle.

En l'absence d'autres demandes de prise de parole, Monsieur ROBLÉDO propose de soumettre la motion et la note de cadrage au vote des membres de la CFVU.

Monsieur NOURENCO DE GOUVEIA attendait davantage d'échanges, il est prêt à développer d'autres arguments.

Monsieur ROBLÉDO répond que le débat a été permis. Un débat similaire avait déjà été organisé dans le cadre de la dernière CFVU. Toutes les personnes qui ont souhaité s'exprimer ont pu le faire.

Monsieur NOURENCO DE GOUVEIA ajoute qu'en organisant la session en septembre, l'année universitaire est portée à 13 mois. Il demande si des bourses seront consenties aux étudiants en conséquence. L'UNEF a contacté le CROUS qui n'a pas transmis de réponses.

Madame MALLET répond que cette question fait l'objet d'une réflexion entre les universités et le CROUS. Les étudiants dont l'année se termine le 31 août 2020 auront leur bourse dès le premier septembre, pour l'année suivante, même si c'est de façon rétroactive. Certains étudiants passent déjà par ailleurs leur session 2 en septembre.

Madame BARBE précise que les jurys des M2 et L3 professionnelle en Psychologie pourront se tenir au mois de décembre pour permettre aux étudiants de réaliser leurs 500 heures de stage. Ces étudiants souhaiteraient savoir s'ils auront encore des bourses en septembre, octobre et novembre.

Madame MALLET demande si les étudiants reçoivent une gratification pour leur stage. Madame BARBE répond que les Masters perçoivent une gratification modique, qui ne couvre pas les dépenses qu'ils peuvent engager au niveau des logements, déplacements, etc... L'année aurait normalement dû se terminer au mois de juillet.

Madame RAVAIN répond que la DEVE a interrogé le CROUS de Nantes à ce sujet. Une réflexion est en cours avec le CNOUS. Des droits supplémentaires devraient être consentis aux étudiants qui ont épuisé leurs droits à bourse. La DEVE communiquera des informations précises dès que possible.

Monsieur LAHEURTE précise qu'il vote contre cette motion et sa note de cadrage. Il souhaite remercier l'Université et ses équipes pédagogiques pour le travail important réalisé pour composer avec le contexte exceptionnel.

La CCI a de nombreuses remontées très positives sur les actions de l'Université d'Angers, y compris de nombreux étudiants qui ont rencontré des difficultés. Etre étudiant consiste également à travailler sur la gestion de son autonomie et le sens de ses responsabilités. Un étudiant doit savoir où trouver les bons circuits lorsque les difficultés existent. L'Université a multiplié les canaux d'information. Un relais a de surcroît été assuré par les représentants des étudiants.

Madame BIENVENU juge les échanges qui se sont tenus très riches. La motion présentée par les étudiants alerte sur certains points à l'égard desquels l'attention doit être renforcée. Elle a

été éclairée par les réponses apportées par l'Université et les équipes pédagogiques. Le Covid 19 a abîmé beaucoup de personnes. L'Université a mis en place des réponses pour faire en sorte que les dommages collatéraux soient les moins importants possibles. Elle a confiance dans les étudiants, les associations des étudiants et les équipes pédagogiques.

Dans ces circonstances, elle se prononcera également contre la motion qui a été présentée. Elle salue la réflexion collective et la présentation réalisée. Les étudiants qui n'obtiennent pas leur année universitaire doivent bénéficier des accompagnements offerts par l'Université et les structures qui existent aux côtés de l'Université. L'étudiant doit se questionner sur son projet de parcours.

La motion et la note de cadrage sont rejetées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 30 voix contre, 5 voix pour et 1 abstention (deux membres se sont déconnectés dont l'un a laissé une procuration ; un membre connecté n'a pas voté).

4.3 Modifications de M.C.C. 2019-2020 – votes

4.3 a) Modifications des Modalités de contrôle de connaissance (MCC) – 2019-2020 Covid 19 – CELFE

Madame MALLET précise que les étudiants inscrits en Diplôme d'Université d'Etudes Françaises (DUEF) et en Diplôme d'Université Passerelle (DUP) à l'Université d'Angers sont habituellement évalués en contrôle continu (CC) et en contrôle terminal (CT).

Suite à la crise du Covid-19, il est proposé de supprimer les épreuves de contrôle terminal pour ces étudiants et de les évaluer seulement en contrôle continu.

Les modifications de MCC concernant les formations suivantes :

- Diplôme d'Université d'Etudes Françaises (DUEF)
- Diplôme d'Université Passerelle (DUP)

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 30 voix pour et 6 abstentions (un membre s'est déconnecté en laissant une procuration ; un membre connecté n'a pas voté).

4.3 b) Modifications des Modalités de contrôle de connaissance (MCC) – Covid 19 – 2019-2020 - Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines

Madame MATHIEU précise que l'objectif était d'alléger le calendrier. En période ordinaire, 700 épreuves sont organisées en session 2. Il a été envisagé des neutralisations transversales pour toutes les licences, au niveau des unités d'enseignement majeures et mineures, du Lansad et des cours de préprofessionnalisation en L2-L3.

Ces cours sont dispensés par de nombreux vacataires. Le distanciel est par conséquent particulièrement complexe à organiser. Ces choix ont été débattus avec les directeurs de département. Chaque maquette a ensuite été travaillée par rapport aux contraintes propres des disciplines. Les matières ont été regroupées, lorsque cela a été possible pour proposer des exercices englobants.

L'objectif était également de ne pas proposer en session 2 des exercices pour lesquels les étudiants n'auraient pas été préparés durant l'année pour la session 1.

La Faculté souhaite conduire les étudiants jusqu'au bout de l'année universitaire dans les meilleures conditions, en les accompagnant le mieux possible par rapport aux exercices proposés.

La durée initiale du calendrier des examens a également été allongée afin de privilégier les exercices asynchrones.

Les modifications de MCC des Masters ont été construites suivant la même logique.

Les modifications de MCC concernant les formations suivantes :

Licences :

- Licence Géographie et aménagement
- Licence Langues littératures et civilisations étrangères et régionales, parcours Allemand et parcours bivalent Anglais-Allemand
- Licence Langues littératures et civilisations étrangères et régionales, parcours Anglais et parcours bivalent Anglais-Allemand Anglais-Espagnol
- Licence Langues littératures et civilisations étrangères et régionales, parcours Espagnol et parcours bivalent Anglais-Espagnol
- Licence Histoire et double licence Lettres-Histoire
- Licence Langues Etrangères Appliquées
- Licence Lettres et double Licence Lettres-Histoire
- Licence Psychologie
- Licence Professionnelle développement de projets de territoires

Masters :

- M1 Genre
- M1 Psychologie
- M1 Genre et Discrimination
- M2 Psychologie Sociale, du Travail et des Organisations
- M2 Sciences Humaines et Sociales, parcours Intervention et développement social
- Master Traduction

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 30 voix pour et 6 abstentions (un membre connecté n'a pas voté).

4.3 c) Modifications des Modalités de contrôle de connaissance (MCC) – Covid 19 – 2019-2010 - Faculté de Santé

Monsieur HELESBEUX précise que les stages de fin d'année ont été supprimés et les épreuves ont été proposées en distanciel.

Les modifications de MCC concernant les formations suivantes :

- 2ème année de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques, 5ème année de Pharmacie Parcours Officine
- 2ème année de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques - 5ème année de Pharmacie Toutes filières
- 2ème année de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques - 2ème année de Pharmacie
- Master 1 Sciences du médicament
- le DIU de pathologie comparée en oncologie, qui devient un DU de pathologie comparée

en oncologie

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 30 voix pour et 6 abstentions (un membre connecté n'a pas voté).

4.3 d) Modifications des Modalités de contrôle de connaissance (MCC) – Covid 19 – 2019 – 2020 - Faculté des Sciences

Madame TRAVIER précise que la L3 Informatique a fait l'objet d'une erreur d'interprétation. Une épreuve avait été présentée comme terminée alors qu'une modification était en réalité demandée.

Les MCC des sessions 2 ont également été adaptées.

Concernant la mise à niveau scientifique, les évaluations à distance ne pourront pas être réalisées sur une Unité d'Enseignement (UE) qui a en conséquence été neutralisée.

Une commission pédagogique s'est tenue la semaine précédente. Une réflexion a été menée avec les collègues pour la session 2 mais la Faculté des Sciences n'est pas en mesure de présenter les modifications envisagées lors de cette CFVU. Les modifications à venir vont porter sur les UE qui proposent des travaux pratiques. Une simplification est à l'étude. Ce serait à l'avantage des étudiants.

Madame MALLET précise que les composantes ont eu peu temps pour proposer les modifications.

Elle propose que les modifications soient transmises à la DEVE pour **le 25 mai 2020 au plus tard**, pour que les collègues de la cellule apogée puissent faire les vérifications en disposant d'assez de temps. Le Président prendra ensuite les arrêtés qui conviennent.

Madame MALLET rappelle que les étudiants doivent avoir connaissance de ces modifications 15 jours avant les épreuves. Les calendriers des épreuves devraient être modifiés si tel n'était pas le cas. Madame RAVAIN abonde en ce sens.

Madame MALLET invite les composantes à bien informer les étudiants des dates des examens, même lorsqu'il s'agit de contrôles continus.

Les modifications de MCC concernant les formations suivantes :

- L3 Informatique
- Mise à Niveau Scientifique

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 30 voix pour et 6 abstentions (un membre connecté n'a pas voté).

4.4 Arrêté n°2020-35 relatif à la modification du Diplôme d'Etat Infirmier en pratiques avancées – information

Compte-tenu du contexte, les modifications du Diplôme d'Etat n'ont pas pu être proposées lors de la CFVU qui devait être organisée le 30 mars 2020. La maquette prévoit la clôture du dépôt des dossiers au 3 mai 2020. Madame MALLET précise que face à l'impossibilité d'organiser des instances avant cette date, et à titre exceptionnel, le Président a pris un arrêté relatif à la modification du Diplôme d'Etat Infirmier en pratiques avancées.

Cette formation permet l'accès au grade de master d'infirmier en pratiques avancées (DE IPA). Elle permettra aux personnels infirmiers de faire d'autres actes qu'ils n'étaient pas autorisés à réaliser jusqu'à présent.

L'arrêté précise les capacités d'accueil, le calendrier de la campagne de recrutement, les modalités d'admission et les tarifs de la formation.

4.5 Arrêté n° 2020-36 relatif à l'admission directe en 2^{ème} ou 3^{ème} année des études médicales, odontologies, pharmaceutiques ou de sage-femme – information

L'arrêté n°2020-36 relatif à l'admission directe en 2^{ème} ou 3^{ème} année des études médicales, odontologies, pharmaceutiques ou de sage-femme concerne les étudiants qui ont un Master, un Doctorat ou un titre d'ingénieur qui peuvent postuler directement dans les années d'études citées.

Suite à une demande de précisions de Madame BROCHARD, Madame MALLET répond qu'il s'agit du dispositif « passerelle ». Ce dispositif vise à élargir les profils des candidats aux études de médecine, des quotas spécifiques étant instaurés pour cette voie d'accès.

Il est normalement prévu une admissibilité sur dossier puis une admission après un oral. Compte tenu des circonstances, l'arrêté précise que l'épreuve des oraux est annulée.

4.6 Modification du M2 Nanomed – Faculté de Santé – vote

Madame MALLET présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

Elle explique que cette formation est portée par un consortium d'universités : Paris, Patras (Grèce) et Pavie (Italie). Les autres universités ont demandé que les modifications soient votées le plus rapidement possible. Cette demande justifie le passage de cette formation à cette CFVU, même s'il s'agit de modifications qui concernent la prochaine rentrée universitaire.

Les autres modifications des modalités de contrôle de connaissances pour la rentrée prochaine seront présentées à la CFVU du mois de juin.

Les modifications portent principalement sur le semestre 3. Les noms des UE ont été simplifiés pour qu'ils soient semblables aux intitulés présentés dans les autres universités.

Les modifications sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 30 voix pour et 6 abstentions (un membre connecté n'a pas voté).

4.7 Conventions – votes

4.7 a) Conventions entre l'Université d'Angers – Faculté de droit, économie, gestion - et l'Université de Modène (Italie)

Madame MALLET explique que deux conventions sont conclues entre l'Université d'Angers et l'Université de Modène (Italie).

La première convention concerne la délivrance des diplômes suivants :

- Le diplôme de *Licence*, mention Economie Gestion, parcours Economie de l'Université d'Angers (n° accréditation 20140420) ;
- Le diplôme de Laurea in Economia e Finanza, de l'Université de Modena e Reggio Emilia.

La deuxième convention concerne la délivrance des diplômes suivants :

- Le diplôme de *Licence*, mention Economie Gestion, parcours Gestion, option Marketing de l'Université d'Angers (n° accréditation 20140420) ;
- Le diplôme de Laurea in Economia e Marketing Internazionale, de l'Université Modena e Reggio Emilia.

Les conventions sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 30 voix pour et 5 abstentions (un membre s'est déconnecté en laissant une procuration ; deux membres connectés n'ont pas voté).

4.7 b) Conventions entre l'Université d'Angers – ESTHUA Tourisme et Culture – et le Lycée Polyvalent Fernand Renaudeau

Madame MALLET précise que deux conventions ont été conclues entre l'ESTHUA Tourisme et Culture et le Lycée Polyvalent (LPO) Fernand Renaudeau. Ces conventions concernent le diplôme national des métiers d'art et du design et la LP Mode sur le parcours Création industrielle.

Le Lycée Polyvalent Fernand Renaudeau et l'Université d'Angers s'engagent à coopérer en vue de garantir une mise en œuvre des formations assurées par le LPO F Renaudeau – Lycée de la Mode conforme aux exigences du grade de licence pour le diplôme national des métiers d'art et du design. Il s'agit de la mention MODE avec deux spécialités (ou parcours) : Design Textile-Matériaux-Graphisme et Design Vêtement-Accessoire.

Concernant la LP Mode sur le parcours Création industrielle, le partenariat existe depuis 2012. Les étudiants en contrat de professionnalisation sont gérés par la Direction de la Formation Continue de l'Université. Certains étudiants sont en formation initiale. Les cours ont lieu sur le campus de Cholet pour les cours mutualisés et au lycée pour les cours spécifiques nécessitant du matériel. La gestion des étudiants est assurée par un enseignant de l'Université et un enseignant du Lycée.

L'ESTHUA et le Lycée partagent les recettes de formation continue, soit entre 25000€ et 30000€ de recettes pour l'ESTHUA."

Le Rectorat aurait dû transmettre un cadrage permettant la rédaction de l'ensemble des conventions présentées avec l'ESTHUA. L'Université n'a toutefois pas reçu ce cadrage.

Les conventions sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 28 voix pour et 4 abstentions (cinq membres connectés n'ont pas voté).

4.7 c) convention entre l'Université d'Angers – ESTHUA Tourisme et Culture – et la Chambre de Commerce et d'Industrie

Madame MALLET explique que la CCI et l'Université s'engagent à coopérer en vue de garantir une mise en œuvre des formations assurées par l'Institut de Bijouterie de Saumur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire conforme aux exigences du grade de licence pour le diplôme national des métiers d'art et du design (DNMADE). Il s'agit de la mention « Objet –art du bijou et du joyau ».

La convention relative au Parcours spécifique au sein de la LP Mode avec la CCI est reportée. La CCI a en effet transmis différents commentaires nécessitant une réflexion avant présentation en CFVU.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 28 voix pour et 4 abstentions (cinq membres connectés n'ont pas voté).

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de questions diverses, Monsieur ROBLÉDO clôt la séance à 17h45. Il remercie l'ensemble des élus et invités qui ont participé à cette CFVU. Les débats ont été menés avec rigueur, malgré la complexité de cet exercice réalisé à distance.

Il remercie vivement l'ensemble des équipes pédagogiques pour le travail réalisé durant cette période difficile au bénéfice des étudiants. Madame MALLET s'associe aux remerciements de Monsieur ROBLÉDO.

La Vice-présidente formation et vie Universitaire
de l'université d'Angers

Sabine MALLET

Signé

5. ANNEXE : diaporama de la séance du 11 Mai 2020

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 11 mai 2020

Ordre du jour :

1. Informations générales
2. Approbation des Procès-Verbaux
3. Affaires générales et statutaires
4. Enseignement et conventions
5. Questions diverses

1. Informations générales

1-1 Résultats des élections aux conseils de gestion des services communs et aux commissions permanentes

1-2 Informations liées au contexte COVID 19

1. Informations – Résultat des élections – au conseil des sports du SUAPS

- Deux représentants des enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs parmi le personnel inscrit au SUAPS :

Laurent GARCIA /33 voix

Régis BARILLE /22 voix

- Une représentante du personnel BIATSS parmi le personnel inscrit au SUAPS :

Laurence HENRY /8 voix

- Quatre représentants.es des étudiants.es parmi les étudiants.es inscrits.es au SUAPS :

Marie HERPIN (Tit.) / Mathieu PICHON (Supp.) /18 voix

Antoine GUERY (Tit.) / Edouard LECHEVESTRIER (Supp.) /16 voix

William BENAÏSSA (Tit.) / Axel TESSIER (Supp.) /16 voix

Estelle MAREAU /15 voix

1.1 Informations – Résultat des élections – au conseil de gestion du SUIO IP

- Deux représentants.es des étudiants.es au Conseil de gestion du SUIO-IP :

Robin LABOURET (Tit.) / Manon PROUST (Supp.) /20 voix
Agathe TOUZAN /14 voix

1.1 Informations – Résultat des élections – au conseil de gestion du SUMPSS

- Deux représentants.es des étudiants.es au Conseil de gestion du SUMPSS :

Carla ROSSI (Tit.) / Léo JOLY (Supp.) /22 voix
Joy BROCHARD (Tit.) / Julien TOME (Supp.) /21 voix

1.1 Informations – Résultat des élections – à la Commission des relations internationales

- Une représentante des étudiants.es à la Commission des relations internationales :
Manon CROCHET (Tit.) / Lysiane CINEAS (Supp.) /5 voix

1.1 Informations – Résultat des élections – à la Commission permanente du numérique

- Deux représentants.es des étudiants.es à la Commission permanente du numérique :

Célestin MARCHAND (Tit.) / Orane VILLEMIN (Supp.) /22 voix
Clément BONNAUD (Tit.) / Amélie PELLIER (Supp.) /18 voix

1.1 Informations – Résultat des élections – à la Commission d'évaluation des formations

- Deux représentants.es des enseignants.es chercheurs.es, enseignants.es ou chercheurs.es à la Commission d'évaluation des formations :

Sandrine TRAVIER /26 voix

Sophie LAMBERT-WIBER/25 voix

- Un représentant du personnel BIATSS à la Commission d'évaluation des formations :

Daniel BOURRION/30 voix

1.1 Informations – Résultat des élections – au Comité d'éthique de l'évaluation des formations et de la vie étudiante

- Trois représentants.es des enseignants.es chercheurs.es, enseignants.es ou chercheurs.es au Comité d'éthique de l'évaluation des formations et de la vie étudiante

Anne REY /25 voix

Aubeline VINAY /19 voix

Pascal CRUBLEAU /11 voix

- Trois représentants.es des étudiants.es au Comité d'éthique de l'évaluation des formations et de la vie étudiante

Coraline GARNIER (Tit.) / Augustin OGER-JUBEAU (Supp.) /19 voix

Alice TITARD (Tit.) / Aurélien LE FOLL (Supp.) /17 voix

Meriem SAKLI (Tit.) / Nourelhouda HAOUAS (Supp.) /13 voix

1.1 Informations – Résultat des élections – au Comité de suivi Licence Master

- Quatre représentants.es des enseignants.es-chercheurs.es, enseignants.es ou chercheurs.es, dont au moins 2 membres de la CFVU, au Comité de suivi Licence Master :

David RULENCE (membre CFVU) /23 voix

Sophie LAMBERT-WIBER (membre CFVU) /21 voix

Catherine BERNARD /20 voix

Michèle FAVREAU /15 voix

- Deux représentants.es du personnel BIATSS, dont au moins un membre de la CFVU, au Comité de suivi Licence Master :

Sylvie BOUIS (membre de la CFVU) /26 voix

Magali ANTHOINE /22 voix

1.1 Informations – Résultat des élections – au Comité de suivi Licence Master 2/2

- six représentants.es des étudiants.es, dont au moins deux membres de la CFVU, au Comité de suivi Licence Master :
- Angèle DELPECH (Tit.) / Hortense GRIMAUD (Supp.) 24 voix
- Marie HERPIN (Tit.) / Mathieu PICHON (Supp.) - Membres de la CFVU 23 voix
- Célestin Marchand (Tit.) / Orane VILLEMEN (Supp.) - Membres de la CFVU 22 voix
- Mathieu PICHON (Tit.) / Marie HERPIN (Supp.) - Membres de la CFVU 18 voix
- Carole NAUDIN (Tit.) / Charlotte PENOT (Supp.) - Membres de la CFVU 18 voix
- Charlotte PENOT (Tit.) / Carole NAUDIN (Supp.) - Membres de la CFVU 18 voix

1.1 Informations – Résultat des élections – Commission d'examen des demandes d'exonération des droits d'inscription

- Deux représentants.es des étudiants.es à la Commission d'examen des demandes d'exonération des droits d'inscription :

Angèle DELPECH (Tit.) / Hortense GRIMAULT (Supp.) /20 voix

William BENAÏSSA (Tit.) / Axel TESSIER (Supp.) /13 voix

1.2 Informations liées au contexte Covid 19

Déconfinement progressif à compter du 11 mai :

- **Stages** :

- Maintenir prioritairement en télétravail ;
- Pour tout changement de situation, réaliser un avenant permettant :
 - Passage en télétravail si cela n'avait pas encore été le cas ;
 - Très exceptionnellement, un passage au stage en présentiel ;
 - Alternance du télétravail et du présentiel ;
 - Modifications des dates de stage si nécessaire.

- Les départs à l'étranger demeurent interdits

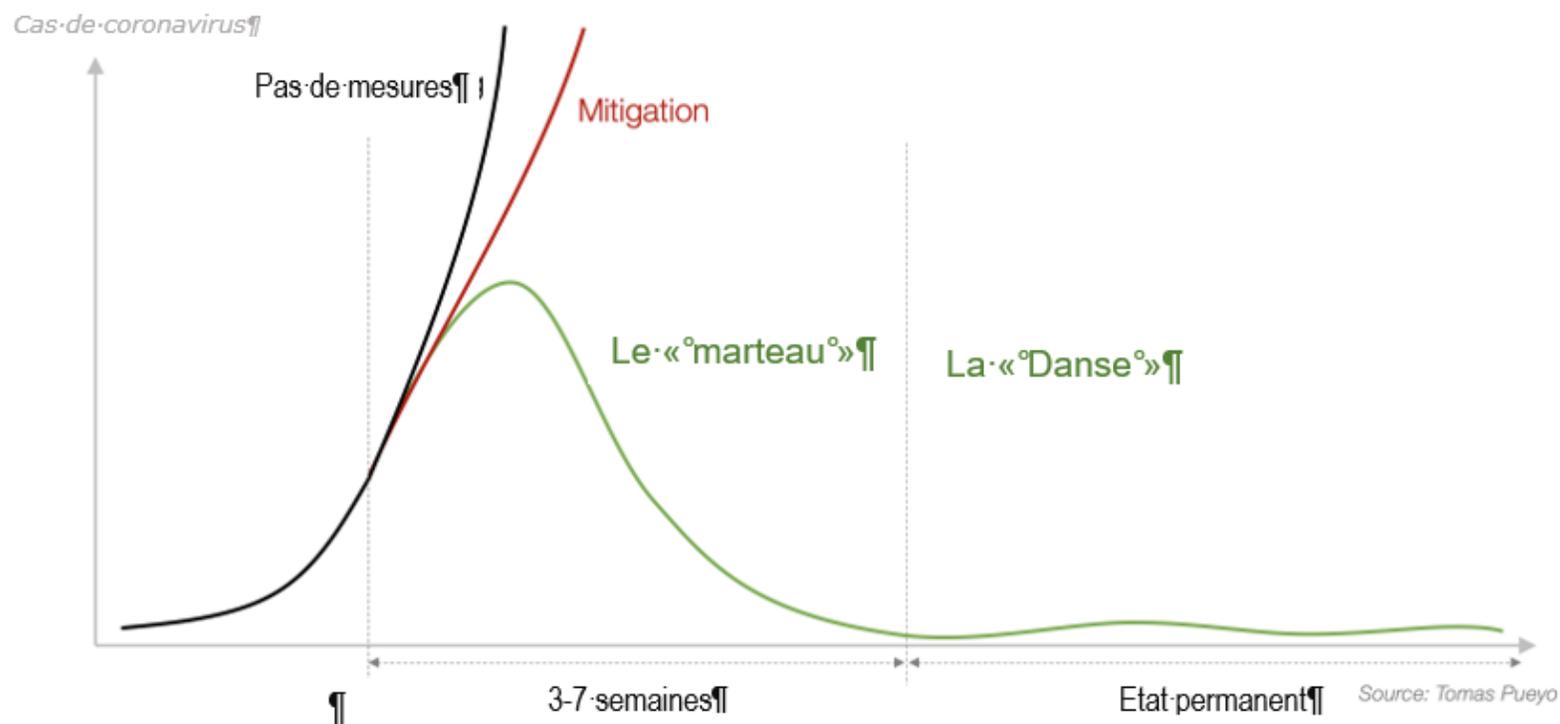
- **Organisation des jurys à distance**

- **Autorisation de déplacement** pour les étudiants pour examens, stages ou déménagement (si déplacement supérieur à 100 km). Etre en possession de sa carte d'étudiant

1.2 Plan de Continuité d'Activité Covid-19

Covid-19 : contexte national

Pas de retour à la « normale », il faut organiser la résilience de l'UA, participer à la maîtrise de la diffusion du virus ($R < 1$), et anticiper le risque d'une seconde vague épidémique



Une nouvelle phase du PCA

- Evolution du PCA
- Elaboré par chaque composante et service (cellule de crise transformée en cellule covid)
 - Avec des outils communs et des spécificités
 - En relation avec les 7 pôles de continuité + pôle HST, et la cellule de crise

Le PCA

- Hypothèses :
 - Télétravail très majoritaire jusqu'à la fermeture estivale
 - Distanciation sociale et gestes barrière maintenus sur l'année universitaire 20-21
- trois temporalités
 - 27 avril 11 mai : ajustement
 - 11 mai 20 juillet : phase « été 2020 » et préparation rentrée 2020
 - 20 août- 31 décembre : phase « S1 20/21 »

PCA quartier 1

Santé/Équité

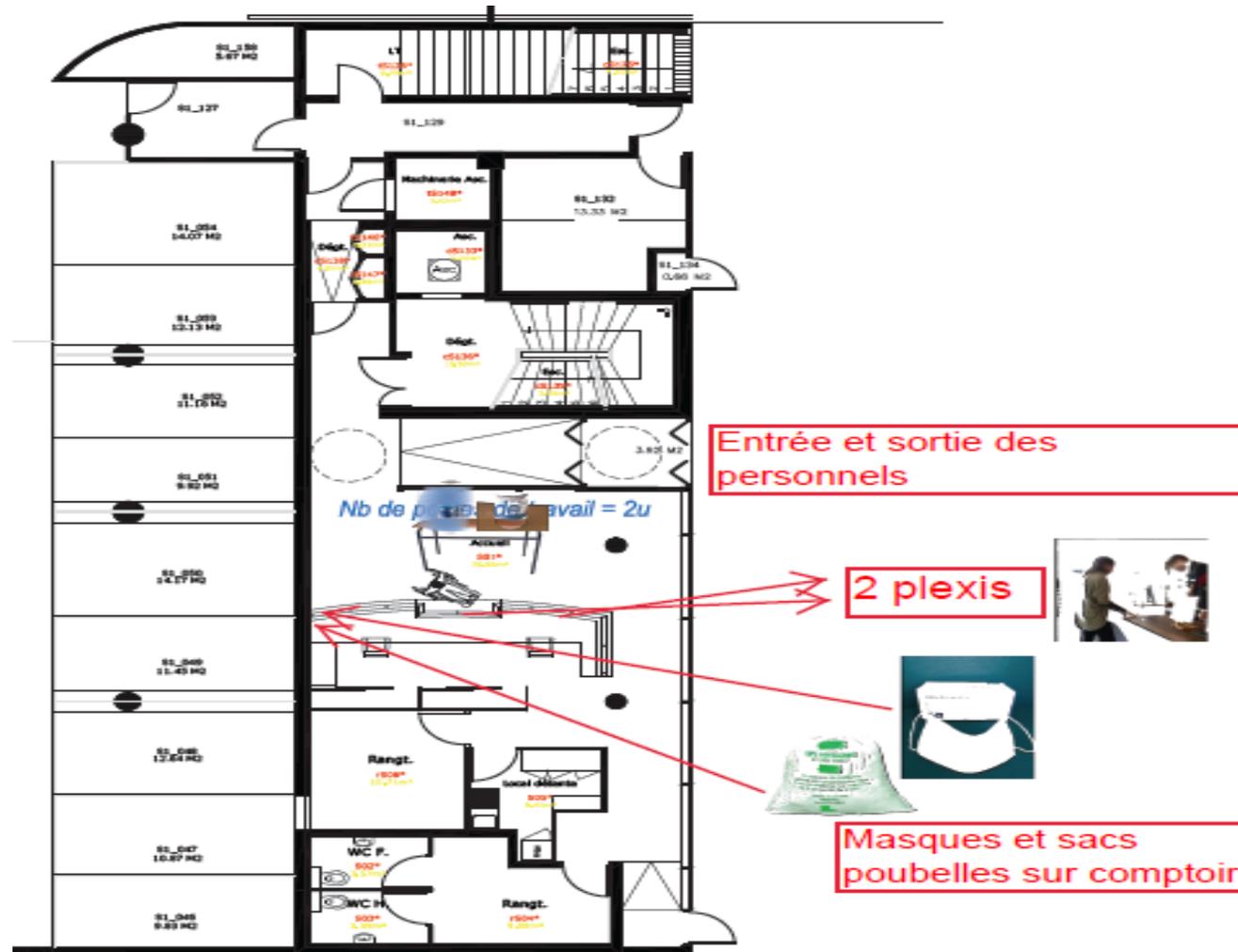
Santé de tous

- Définir des environnements et règles de travail en présentiel sécurisées
- Limiter l'activité présenteielle et protéger les personnes vulnérables; s'adapter aux contraintes de garde d'enfant
- En lien avec la cellule 8 HST; SR/IR/CLF/CO/OH/AV
- Ensemble de process définis pour toute l'UA après avis du CHSCT
- Adaptées/Appliquées au sein de chaque collectif de travail (au sens de document unique) par responsable + AP

Environnement présentiel : Appropriation

- Protocole de retour
- Par petits groupes
- Dans des conditions définies d'occupation des espaces
- Selon un planning
- Avec un kit d'accueil
- Accompagnement chef service / AP
 - Je me sens comment?
 - Je travaille ou et quand?
 - Je fais attention a quoi?
 - Je mets un masque comment?
 - Je me lave les mains comment?
 - On répond à mes questions

Environnement présentiel : Appropriation



Télétravail

- Très majoritaire dans la phase été 2020
 - obligatoire pour les personnels fragiles
 - recommandé pour toutes les taches où la présence n'est pas incontournable
 - alterné au sein d'une équipe (de type ½ journée sur place si accès nécessaire imprimante, copieur, dossier etc...)
- Devra très probablement être maintenu de façon importante au premier semestre 20/21 du fait des contraintes de distanciation sociale
 - Amélioré autant que possible (écrans, matériels)
 - Encadré par des règles
 - Equitablement repartit selon les contraintes et les préférences

PRA Quartier 2
ÉTÉ 2020
Activités essentielles
Préparation rentrée

Activités essentielles ÉTÉ 2020

- Derniers enseignements à distance du semestre
- Examens
- Jurys
- Admissions rentrée 2020
- Reprise progressive des activités recherche présentielle
- Organisation et adaptation des activités internationales
- Recrutements
- Spécificités (services communs notamment)

PRA Quartier 3

UA solidaire

4 axes

- DECONFINEMENT PROGRESSIF
- Soutien aux étudiants
 - Renforcement politique sociale
 - Proposition « post-cycle » si accès à l'emploi retardé?
 - Anticipation d'un confinement partiel durable ou d'un confinement
- Soutien au territoire
 - Commande publique/travaux
 - Besoins FC ?
- Le monde d'après
 - Recherche covid/post covid/etc.....

PRA Quartier 4

S1 2020/21

Travail important de préparation du S1

- Contraintes de distanciation sociale très probablement persistantes
- Impactant l'utilisation des salles, et donc l'organisation des enseignements
- Enseignement à distance très probablement inévitable pour certains enseignements
- Quelle utilisation optimale d'un enseignement présentiel devenu rare et précieux?

Apprendre de cette crise

2. Approbation des procès-verbaux

- 2-1 [Approbation du Procès-verbal de la CFVU du 9 Mars 2020](#) – VOTE
- 2-2 [Approbation du Procès-verbal de la CFVU du 15 Avril 2020](#) – VOTE

3. Affaires générales et statutaires

3.1 Nomination du chargé de mission étudiante par le président sur proposition de la vice-présidente étudiante - **INFORMATION**

3-1 Nomination du chargé de mission étudiant par le président sur proposition de la vice-présidente étudiante - information

Sur proposition de Madame Camille BLIN, Vice-Présidente étudiante, le Président nomme :

Monsieur Yahya Pasa AKIN chargé de mission étudiant

Monsieur AKIN est élu au Conseil d'administration.

POUR INFORMATION

4. Enseignement et conventions

4-1 Parcoursup : données d'appel 2020/2021 – **VOTE**

4-2 Modifications de M.C.C. 2019-2020 – **VOTES**

4-3 Arrêté n°2020-35 relatif à la modification du Diplôme d'Etat Infirmier en pratiques avancées – **INFORMATION**

4-4 Arrêté n°2020-36 relatif à l'admission directe en 2^{ème} ou 3^{ème} année des études médicales, odontologies, pharmaceutiques ou de sage-femme - **INFORMATION**

4-5 Modification du M2 Nanomed – Faculté de Santé - **VOTE**

4-6 Conventions - **VOTES**

4.1 Parcoursup : données d'appel 2020/2021 – vote

Dans le cadre de Parcoursup, il est demandé aux membres de la Commission de la formation et de la vie universitaire d'approuver les données d'appel pour l'année universitaire 2020-2021 :

- 1) Principe général : mettre une donnée d'appel égale au nombre de candidats
Le positionnement vis-à-vis de ce principe général est laissé à la compétence des composantes ;
- 2) Le principe général ne s'applique pas pour les filières en tension

Les tableaux de données d'appel sont à saisir pour le 11 mai 23h59.

POUR VOTE

4.2 Modifications de MCC 2019-2020

Dans le cadre fixé par l'arrêté du Président, chaque responsable de formation (président de jury) peut proposer à la CFVU des modifications de modalités de contrôle de connaissances.

Les modifications présentées à la CFVU ont été au préalable approuvées par les conseils de gestion.

En cas d'impossibilité de la tenue de ces conseils de gestion, les modifications approuvées par la CFVU sont réputées acquises.

4.2 Modifications de MCC 2019- 2020

Les composantes suivantes ont présenté des demandes de modifications de MCC :

- **CELFE**
- **Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines**
- **Faculté de Santé**
- **Faculté des Sciences**

POUR VOTES

4-3 Arrêté n° 2020-35 relatif à la modification du Diplôme d'Etat Infirmier en pratiques avancées – information

Compte-tenu du contexte, les modifications du Diplôme d'Etat n'ont pas pu être proposées lors de la CFVU qui devait être organisée le 30 mars 2020.

La maquette prévoit la clôture du dépôt des dossiers au 3 mai 2020.

Face à l'impossibilité d'organiser des instances avant cette date, et à titre exceptionnel, le Président a pris un arrêté relatif à la modification du Diplôme d'Etat Infirmier en pratiques avancées.

Le conseil de la Faculté de santé a validé à l'unanimité le 19 mars 2020 les capacités d'accueil, le calendrier de campagne de recrutement, les modalités d'admission et les tarifs du diplôme d'Etat permettant l'accès au grade de master d'Infirmier en pratiques avancées (DE IPA).

4.4 Arrêté n°2020-36 relatif à l'admission directe en 2^{ème} ou 3^{ème} année des études médicales, odontologies, pharmaceutiques ou de sage-femme - information

L'arrêté n°2020-36 relatif à l'admission directe en 2^{ème} ou 3^{ème} année des études médicales, odontologies, pharmaceutiques ou de sage-femme fixe les règles suivantes :

- l'épreuve des oraux pour l'admission directe en deuxième ou troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme est annulée.
- Les candidats sont informés par tout moyen dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines avant le début des épreuves selon le calendrier initialement prévu.

Cet arrêté est pris sur le fondement de l'arrêté du 14 avril 2020 portant dérogation temporaire aux règles relatives à différentes modalités d'admission en deuxième ou troisième année des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique.

POUR INFORMATION

4-5 Modification du M2 Nanomed – Faculté de Santé - Vote

Nanomedicine for drug delivery

Erasmus Mundus Joint Master Degree (EMJMD)

Program for Joint Diploma



UE / TU	TYPE	ECTS
SEMESTER 1 : From 01 SEPT to 31 DEC at the University of Patras or the University of Paris		
Basic chemistry or Basic biology	Class	3
PreFormulation and formulation strategy	Class	3
Classical and controlled release dosage forms	Class & Practicals	6
Pharmaceutical Technology	Class & Practicals	6
Practical Applications of Formulations	Project	6
Innovative forms and introduction to nanomedicine	Class	6
TOTAL		30

SEMESTER 2 : From 01 JAN to 30 MAR at the University of Paris From 01 APR to 30 of JUN within the Consortium or at Associated Partner lab		
Basic nanomedicine	Seminars, Classes & Practicals & platform visits	9
Biomolecules	Class	3
Traineeship <i>(University of the Consortium or Associated Partners)</i>	Practical Project	15
Summer School and Workshop <i>(at one of the University of the Consortium)</i>	Lectures & Project Presentation	3
TOTAL		30

Semester 3 / University of Angers Or University of Pavia



SEMESTER 3: From 01 SEP to 31 DEC					
at the University of Angers			at the University of Pavia		
CMC Regulatory and QbD Approach	Class & Case studies	5	Nanotechnology and biologic/biotech drugs	Class	7
Innovation and Applications	Class, Case studies, seminars and lectures by invited Prof.	4	Site/time specific applications	Class, practicals and lectures by Invited Prof.	5
Drug product design	Class & Case studies & Practical	5	Industrialization	Class and practicals	4
Characterization strategy	Class & Case studies	5	Drug targeting and vaccination	Class, practicals and lectures by Invited Prof.	7
Non-Clinical strategy	Class & Case studies & Practical	5	Specific applications of nanomedicines	Class and practicals	5
Personal development & Occupational integration	Seminars	1	Personal Development	Seminars	2
Innovation project	Scientific project management	5			
Final oral exam	Case study	0			
TOTAL		30	TOTAL		30

Semester 4 / Stage

SEMESTER 4: From 01 JAN to 01 JUL at a University lab or Company of the student's choosing		
Traineeship - Project	Practical Project	30



TOTAL ECTS		120
------------	--	-----

La convention pour le diplôme conjoint a été relue et corrigée par la DEVE de UA en novembre 2019 pour la promotion NANOMED n°3 (2019-2021).

POUR VOTE

4-6 – Conventions 1/2

Faculté de droit, d'économie et de gestion :

Deux conventions sont conclues entre l'Université d'Angers et l'Université de Modène (Italie).
La première convention concerne la délivrance des diplômes :

- [le diplôme de Licence, mention Economie Gestion, parcours Economie de l'Université d'Angers \(n° accréditation 20140420\) ;](#)
- Le diplôme de Laurea in Economia e Finanza, de l'Université de Modena e Reggio Emilia.

La deuxième convention concerne la délivrance des diplômes :

- [Le diplôme de Licence, mention Economie Gestion, parcours Gestion, option Marketing de l'Université d'Angers \(n° accréditation 20140420\) ;](#)
- Le diplôme de Laurea in Economia e Marketing Internazionale, de l'Université Modena e Reggio Emilia.

Ces conventions sont conclues et mises en œuvre sous réserve du respect des règles de déplacement en vigueur.

POUR VOTES

4-6 – Conventions 2/2

ESTHUA, Tourisme et Culture :

Sont concernées :

- Conventions de formation avec le lycée de la mode pour le [DNMADE "Mode"](#) et [la licence professionnelle métiers de la mode](#);
- Conventions de formation avec la CCI du Maine et Loire-Institut de Bijouterie de Saumur pour le [DNMADE "Objet : Art du bijou et du joyau"](#) et [la licence professionnelle métiers de la mode](#) parcours Développement et Commercialisation en bijouterie-horlogerie.

POUR VOTES

Calendrier des prochaines CFVU – organisées à distance

- **Mardi 2 Juin 2020 - 14h30**
- **Lundi 29 Juin – 14h30**